

France - Marchés de Noël en Alsace

Logement en hôtel 3***

du 28 nov. au 1er déc. 2024 - 4 jours / 3 nuits

A partir de 519 € / personne

Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

Excursion sur la route des vins

Découverte des marchés de Noël de Strasbourg,

Colmar...

Boissons incluses aux repas

J1 : VOTRE VILLE / ORBEY

Rendez-vous des participants et départ en direction de Valence, Lyon, Mâcon. Déjeuner libre en cours de route. Après-midi, continuation vers Dole, Besançon. Nous sommes en Alsace et arrivons en début de soirée à votre hôtel. Installation dans les chambres. Dîner et nuit.

J2 : OBERNAI / STRASBOURG

Après le petit-déjeuner, départ pour Obernai, petite ville très pittoresque traversée par la route des vins d'Alsace, résidence principale du Duc d'Alsace, père de la future Sainte Odile. **Découverte de son marché de Noël.** Puis route vers Strasbourg et déjeuner. Après le repas, visite de la vieille ville et de la cathédrale « Le Grand Ange Rose de Strasbourg », remarquable chef d'œuvre de l'art gothique construit de 1277 à 1365. Poursuite par la **visite des marchés de Noël.** Toute la ville est ornée de guirlandes et de décorations de Noël, plus particulièrement les rues et les magasins où règne une ambiance féerique. **Ils ont su préserver l'authenticité et l'âme de la période de Noël.** Grâce à plus de 300 chalets, au grand sapin majestueux, à des spectacles et concerts éblouissants vous passerez un moment inoubliable. Retour à votre hôtel. Dîner et logement.

J3 : VILLAGES ALSACIENS / COLMAR

Petit déjeuner et départ en direction de la route des vins avec ses villages pittoresques magnifiquement décorés à l'occasion de Noël. **Arrivée à Riquewihr**, cité médiévale, et véritable joyau alsacien qui illustre la richesse et la bourgeoisie de l'époque. Riquewihr, un des lieux de visite incontournables d'Alsace, un "musée à ciel ouvert" qui a su préserver son authenticité, derrière ses murs d'enceinte que seules les vignes assiègent désormais. **Découverte de son marché de Noël.** Puis départ pour Eguisheim, l'un des plus beaux et typiques villages d'Alsace avec ses maisons à colombages. **Promenade dans son marché de Noël.** Déjeuner. Après-midi, découverte des charmes de la vieille ville de Colmar, ses zones pittoresques, la maison des Têtes, la collégiale Saint Martin, la maison Pfister, la petite Venise... Puis **temps libre dans les marchés de Noël.** Ce sont les plus réputés d'Alsace, autant pour la qualité des produits exposés que pour la beauté des décorations. Toute la ville se met en valeur à cette occasion. Dans le cadre merveilleux du vieux Colmar, toutes les ruelles décorées vous invitent à la découverte et au rêve. Découvrez les produits régionaux tels que les pains d'épices, les fromages, la pâtisserie et la charcuterie. Vous trouverez aussi de la vaisselle traditionnelle et des éléments de décoration. Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

J3 : ORBEY / VOTRE VILLE

Petit-déjeuner, puis départ vers Besançon. Nous quittons à regret cette si belle région pour rejoindre les villes de Mâcon, Beaune. Déjeuner libre en cours de route. Poursuite du voyage vers Marseille et sa région où l'arrivée est prévue en fin de journée.

FORMALITES : Carte nationale d'identité en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences du/des pays visités ou en transit et de la compagnie aérienne.

A déconseiller aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 3***
La pension complète
Les boissons au cours des repas
Les excursions et visites mentionnées au programme
La présence d'un accompagnateur lors des excursions
La taxe de séjour

L'assistance / rapatriement

L'assurance annulation (offerte)

L'assurance « Protection sanitaire » (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 90 € / personne (nombre limité nous consulter)
Les déjeuners de route
Les pourboires et les dépenses personnelles



En partenariat avec

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation. En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **MUTUAIDE** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE ASSISTANCE ET ANNULATION

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de l'**Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur MUTUAIDE couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .